



ARRÊTÉ N°82/2024

Circulation interdite Interdiction de Stationner Rue Marie Marvingt, Impasse Louis Blériot Du 04 Juin au 31 Décembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Afin de garantir la sécurité et permettre le développement des constructions, la circulation est interdite rue Marie Marvingt et Impasse Louis Blériot.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera strictement interdit sur l'ensemble des rues nommées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : La période d'interdiction prend effet le 4 juin 2024 et se terminera le 31 décembre 2024.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques de Dinan Agglomération.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Dinan-Agglomération.

Fait à QUÉVERT, le 03/06/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

